

Terrasses agrandies à Paris : « Les bruits sont tels que je vais déménager »

20 Minutes, Maylis Dudouet, 26/08/21



Terrasse éphémère, quartier Saint-Michel - photo d'illustration — *Maylis Dudouet*

- Ces « terrasses estivales » seront disponibles jusqu'au 31 octobre, et sont autorisées jusqu'à 22 heures.
- L'extension sur trottoirs doit d'effectuer devant les murs aveugles et les commerces ayant donné leur autorisation.
- Les riverains se plaignent notamment de nuisances sonores et d'inaccessibilité de la voirie.

Du bruit jusqu'à tard le soir. A Paris, les terrasses agrandies ne font pas l'unanimité, bien qu'autorisées par la Mairie de Paris du 1er avril au 31 octobre et ce jusqu'à 22 heures. Les lecteurs de *20 Minutes* ont été nombreux à réagir à notre [appel à témoignages](#) au sujet de ces extensions visant à soutenir les restaurateurs dans un contexte de crise sanitaire. Selon la révision du [règlement des étalages et des terrasses \(RET\)](#) opéré par la mairie après concertation, ces dernières rebaptisées « terrasses estivales » sont désormais autorisées sur les places de stationnement, les trottoirs, terre-pleins, placettes et rues piétonnisées sur [demande](#) effectuée auprès de la ville.

Parmi les limitations prévues, il est mentionné que l'extension sur trottoirs doit s'effectuer « le long des immeubles uniquement devant les murs aveugles et devant les commerces qui auront donné leur autorisation. » Concernant les places de stationnement, il est indiqué qu'une terrasse « peut être installée (...) mais avec interdiction d'installation sur le stationnement réservé (place de livraison, place personnes handicapées etc.). »

Des nuisances sonores « bien au-delà des 22 heures »

Une des remarques les plus récurrentes revient sur l'importance des nuisances sonores. Un désagrément tel que Jean-Luc « cherche à déménager », lui qui estime ces nuisances « encore plus intenses qu'autrefois et bien au-delà des 22 heures notifiées dans la charte éditée par la Mairie de Paris. » Même scénario pour Hervé : "Les bruits sont tels que je vais [déménager](#)." Solène, 39 ans, a déjà sauté le pas : « Dans notre immeuble du 15e, il y avait un tout petit bar, avec lequel nous partageons un mur. (...) Le gérant a installé 30 mètres carrés de terrasses sous nos fenêtres, impossible de dormir. Nous avons déménagé. »

Marie-Line, du 1er, est dans une impasse. Dans tous les sens du terme : « à cause des terrasses qui prennent toute la rue, le bruit a décuplé ! De plus, l'impasse fait caisse de résonance. Entre le chanteur du pizzaiolo qui chante a cappella tous les soirs 'O sole mio' et les personnes qui restent jusqu'à point d'heure, je n'ai aucun jour de repos. » Lahary, 68 ans, a opté pour les boules Quies : « Je suis réveillée au moins 2 fois dans la nuit par les cris des clients, j'envisage de quitter Paris dans quelques mois. » Avec son enfant de 12 ans, Licia appelle au calme : « Compte tenu de la [situation économique](#) face au covid, je ne suis pas contre les terrasses, mais leur maintien après 22 heures est insoutenable. La solution serait que les clients quittent les terrasses à 22 h, pour permettre aux habitants de se reposer. »

Circulation limitée pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite

Autre enjeu de cette désaffection des riverains, l'empiètement de la voirie semble perturber la circulation de certains, à en croire Pierre, 52 ans. « L'installation des terrasses éphémères est totalement anarchique et nous voyons des tables s'installer sous nos fenêtres, ce qui est pourtant interdit. De même, le [bar](#) qui s'est installé envahit la totalité des trottoirs, ce qui fait qu'il n'y a plus moyen de marcher pour l'ensemble des piétons, sans parler des poussettes ou des personnes handicapées à mobilité réduite. » Une remarque qui rejoint le constat de Grégoire : « Je n'ai pas pu accéder à la porte de mon immeuble en voiture pour y déposer ma belle-mère handicapée venant dîner à la maison. Nous avons été obligés de la soutenir avec mon épouse jusqu'à la porte avec difficulté. »

Marie-Odile parle quant à elle « d'installations illégales », avec « des tables sur la route ». Marcel a constaté de son côté que les [contrôles](#) étaient insuffisants. « Depuis l'instauration des terrasses provisoires, les deux bars bordant l'avenue se sont réappropriés les trottoirs, que des condamnations judiciaires leur avaient interdits. Il semble qu'aucun contrôle n'ait eu lieu. » Claire, du 6^e, s'arrange comme elle peut. « Les passants ne peuvent plus utiliser le trottoir, nous ne pouvons plus rentrer chez nous sans devoir demander aux consommateurs de se déplacer. Heureusement notre contact à la mairie du 6^e fait le nécessaire pour faire venir les autorités. »

« Cela manquait vraiment à la vie parisienne »

A l'inverse, Maxime fait entendre un son de cloche différent, et semble ravi de la décision. « C'est génial ! Nous avons enfin des terrasses à Paris ! Dans tous les pays il y a des terrasses partout, cela manquait vraiment à la vie parisienne ! » Sharon, 63 ans, rejoint en partie Maxime : « Les terrasses apportent une bonne ambiance dans la ville, et un apport non négligeable de végétation. Néanmoins, certaines peuvent poser des problèmes. »

Murielle a son avis sur la question : « Certaines terrasses sont agréables sur des petites places mais pas dans les rues, où elles sont la plupart du temps peu esthétiques ». Nicolas est du même avis : « C'était une très bonne idée sur le papier, à même de dynamiser les quartiers et de soulager les [restaurateurs](#) suite aux confinements. Malheureusement, l'exécution est catastrophique. Les terrasses sont moches, sales et souvent à l'abandon. » Quant à Bob, il a su y trouver son compte. « Pour les Parisiens qui restent ici [l'été](#), elles sont très agréables, permettent de décompresser et de ne plus chercher 30 minutes une place sur de petites terrasses. Elles n'ont pas besoin d'être plus belles ou plus sécurisées si elles sont vouées à être démontées tous les hivers. »

Face aux critiques, Olivia Polski, adjointe à la Maire de Paris en charge du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et des métiers d'art et de mode a déclaré dans [Libération](#) que des capteurs seraient doublés pour mesurer les nuisances sonores.

Source : <https://www.20minutes.fr/paris/3109635-20210826-terrasses-agrandies-paris-bruits-tels-vais-demenager>